

AIX LA CHAPELLE. L'ouverture du Congrès général devoit avoir lieu le 15. Juillet; mais ne s'étant pas faite, on croit pouvoir en conclure ce qui vient d'être avancé, savoir, qu'il est douteux s'il en sera tenu un dans les formes. Les Ministres Plénipotentiaires se trouvent cependant en cette Ville, nul excepté: ils y sont tous revenus les uns de *Paris*, d'autres de *La Haye*, quelques uns de l'Armée du Duc de Cumberland, & d'ailleurs où ils avoient été faire un tour. Et il ne manque plus que l'ordre des Puissances, s'ils ne l'ont déjà reçu, pour traiter en définitif de l'ouvrage de la paix rétablie & dont les fondemens sont jetés de la manière la plus solide; puisqu'il ne manque plus aucune accession qui puisse le retarder. Celle de la République de *Genes*, déjà annoncée dans nos derniers Mémoires, a été réglée par les deux Actes suivans, qui doivent être rapportés.

Nous soussigné, Ministre Plénipotentiaire de la Sérénissime République de *Genes* aux Conférences d'Aix-la-Chapelle, déclarons que ladite Sérénissime République n'ayant eu que le 18. Mai connoissance des articles préliminaires signés en cette Ville d'Aix-la-Chapelle le 30. Avril dernier, entre les Ministres Plénipotentiaires de Sa Maj. Très-Chrétienne, de Sa Maj. Britannique & des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, elle n'a pu par conséquent prendre ses résolutions plutôt qu'elle l'a fait. Voulant cependant contribuer, autant qu'elle dépend d'elle, au plus prompt rétablissement de la paix & de la tranquillité générale; Nous, au nom de ladite Sérénissime République, en vertu des pleins-pouvoirs dont nous sommes munis, accédons sans réserve ni exception à tout le con-

Actes d'accession de la République de *Genes* & de l'Espagne aux Préliminaires.